

Le rapport du HCE a le mérite de pointer l'écart qui persiste entre les textes fondamentaux et leur mise en œuvre.

La mise en place des cycles en est l'exemple le plus frappant.

Tous nous parlons des cycles et de l'avantage qu'il y a à adapter le rythme des apprentissages grâce à cela.

Sauf que, dans le même temps, soi-disant pour les parents d'élèves et leur bonne compréhension on continue de parler de « PS, MS, GS de maternelle, de CP, CE1, CE2 ...etc...

Ce qui est grave c'est que ce qui pourrait se comprendre comme une « facilité de langage » devient structurant ou plutôt continue de l'être. Et on entend parler de « redoubler le CP ou le CE1, d'évaluation de CE2 ou de CE1 ou de CM2....

On écrit (excellents par ailleurs) des documents d'accompagnement du genre « lire au CP »....

Cette incohérence, jusqu'au plus haut niveau des responsables ministériels, administratifs et pédagogiques ne peut pas ne pas avoir de conséquence...

Sans parler des enseignants qui, bec et ongles, demandent et même exigent des répartitions des classes et des postes reprenant les anciennes organisations. Ils y sont encouragés c'est vrai par leur formation initiale, et ils pensent - contre toutes les enquêtes et recherches - que les classes à « un seul cours » sont meilleures.

Autre aspect qui nous concerne, celui de la place et du rôle des IEN.

Il y aurait beaucoup à dire sur le fait qu'on pointe que nous passons moins de temps dans les classes auprès des maîtres parce que nous sommes astreints à d'autres tâches.

Il est vrai qu'un statut de chef d'établissement pour les directeurs d'écoles réduirait certaines de nos activités de concertation ou négociation. Il en changerait le niveau pour le moins.

Je ne reprends pas ici les arguments que j'avais développés dans une contribution précédente, je note simplement que le HCE n'est pas très éloigné de l'idée qu'il est temps de mesurer l'importance des missions et des rôles que nous jouons.

Le schéma selon lequel plus d'IEN seraient nécessaires, avec des missions à redéfinir me semble tout à fait cadrer avec celui que j'avais indiqué, à savoir un IEN (devenant en quelque sorte DSDEN-Adjoint) responsable de l'équivalent d'un ou deux des actuels « bassins » avec la responsabilité pédagogique de la mise en œuvre du « socle commun »...

C'est d'une certaine manière ce qui s'expérimente dans le département de Guyane puisque deux IAA-DSDEN vont se répartir les charges.

Nous aurons, à l'usage, un point de réflexion.

Il me paraît utile et même urgent, au vu de la convergence de nombreuses interventions, que le groupe de travail, auquel nous participons après en avoir obtenu la création, s'empare de cette problématique associée à celle qui découlera des promesses présidentielles relayées par le ministre de revalorisation pécuniaire des enseignants. Il ne faudrait pas qu'on nous rejoue le coup des instituteurs devenant P.E. tandis que les IDEN devenus IEN stagnaient (jusqu'à ce que nous arrachions quelques avancées laissant cependant nos collègues retraités sur la touche...)

En résumé, un mot permettrait de pointer ce qui, d'après ce rapport, manque et pourrait devenir un objectif, c'est cohérence des textes, des actes et des discours. C'est l'exercice auquel nous nous astreignons dans le cadre de nos missions au quotidien. Qui sait ? On finira peut-être par le reconnaître et nous écouter....

Patrick Lambert

IEN en GUYANE